

<https://www.pressegauche.org/Campagne-Stagiaire-en-solde-Sante-et-securite-au-travail-gain-significatif-pour>



# **Campagne « Stagiaire en solde » - Santé et sécurité au travail : gain significatif pour les stagiaires**



- Communiqués -  
Date de mise en ligne : jeudi 29 octobre 2020

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 29 oct. 2020 - La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'Union étudiante du Québec (UEQ) voient d'un bon oeil les modifications proposées aux protections des stagiaires dans le dépôt du projet de loi 59, qui modernise le régime de santé et de sécurité au travail. Grâce à cet exercice législatif, tous les stagiaires seront couverts par la Loi sur la santé et la sécurité au travail.**

Depuis plusieurs années, la FECQ et l'UEQ revendiquent de meilleures protections légales pour les stagiaires, dont l'inclusion de tous les stagiaires aux protections offertes par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Elles se réjouissent du retrait des iniquités qui persistaient quant à ces protections et que les étudiantes et étudiants suivant un stage d'observation seront aussi inclus dans le régime.

Plus généralement, les associations étudiantes nationales tiennent à souligner la reconnaissance de certaines problématiques de santé psychologique parmi les maladies professionnelles, tel le stress post-traumatique. La reconnaissance des maladies liées à la santé psychologique est une déclaration significative de la part du gouvernement, qui reconnaît maintenant l'importance d'une bonne santé psychologique en milieu de travail.

Finalement, les deux organisations rappellent que beaucoup de travail reste à faire pour assurer des milieux de stage sécuritaires pour les stagiaires collégiaux et universitaires. Elles continueront d'interpeller le ministre Boulet afin que ceux-ci jouissent des mêmes protections que les travailleurs et travailleuses, notamment en matière de harcèlement psychologique, de violences à caractère sexuel ainsi que de congés, entre autres en cas de décès, de maladie, de maternité et de paternité.

### **Citations**

« On voit ici le fruit du travail de longue haleine de nos organisations pour les stagiaires du Québec. Nous sommes heureux que cette étape soit franchie, mais maintenant il faut s'attaquer aux iniquités en matière de droits et de la protection de ceux-ci » Jade Marcil, présidente de l'Union étudiante du Québec.

« L'oreille tendue par le ministre Boulet à l'endroit des associations étudiantes permettra aux stagiaires d'améliorer leurs conditions d'exercice, qui sont toujours précaires. Par ce projet de loi, nous entamons un chantier vers un encadrement légal qui ratisse large, et qui reconnaît les droits fondamentaux des stagiaires », souligne Noémie Veilleux, présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).